



Fonctionnaires fédéraux

Ottawa propose le télétravail pour éviter la grève



PHOTO BLAIR GABLE, REUTERS

Manifestants rassemblés devant l'immeuble du Conseil du Trésor, mercredi, à Ottawa

(Ottawa) Il fut une époque où un employé devait franchir la ligne de piquetage s'il voulait travailler malgré tout. Aujourd'hui, il est

possible pour certains fonctionnaires de contourner la grève avec le télétravail. Le gouvernement fédéral n'a pas hésité à le leur rappeler, ce que dénonce l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC).

Publié à 5h00



MYLÈNE CRÊTE
LA PRESSE



Une note a été envoyée aux employés du ministère de l'Emploi et du Développement social il y a quelques semaines pour leur indiquer qu'ils « peuvent choisir de ne pas exercer leur droit de grève » et qu'ils recevront leur salaire s'ils continuent de travailler.

Une haute fonctionnaire du Conseil du Trésor a confirmé lors d'une séance d'information mercredi que l'orientation donnée à l'ensemble de la fonction publique pour le travail hybride continue de s'appliquer. Les fonctionnaires dont les tâches peuvent être effectuées à distance peuvent ainsi choisir de travailler de la maison deux ou trois jours par semaine, selon l'entente prise avec leur gestionnaire.

« L'employeur n'agit pas correctement en encourageant les employés à briser les lignes de grève ! », s'indigne Judith Côté, vice-présidente nationale pour le Québec du Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada. Nous l'avons rencontrée mercredi matin au cœur de la petite foule de fonctionnaires rassemblés sur le boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, à l'occasion de la première journée de grève.

« Pendant une grève, les employés syndiqués ont le droit de se présenter au travail », rappelle en entrevue le professeur Michael Wernick, titulaire de la Chaire de recherche Jarislowsky sur la gestion dans le secteur public. « De l'autre côté, l'employeur a l'obligation de continuer à livrer les services et d'accepter de payer les

employés qui se présentent au travail », ajoute celui qui a été greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet sous le gouvernement Trudeau de 2016 à 2019.

Sauf que le télétravail peut ainsi nuire à la capacité du syndicat de négocier, note le professeur de gestion et de droit à l'Université d'Ottawa Gilles LeVasseur.

« C'est sain dans notre société d'avoir des rapports de force qui sont clairement énoncés et où on ne contourne pas le système. Ça crée beaucoup plus de turbulences et de conflits de savoir que des gens sont capables de contourner une machine. »

— Gilles LeVasseur, professeur de gestion et de droit à l'Université d'Ottawa

Pénalité imposée par le syndicat

Les employés qui seraient tentés de franchir virtuellement la ligne de piquetage s'exposent à une pénalité financière imposée par leur syndicat, équivalente à l'indemnité quotidienne versée à chaque gréviste. Ces derniers reçoivent 75 \$ par jour pour quatre heures de piquetage.



PHOTO SEAN KILPATRICK, LA PRESSE CANADIENNE

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jagmeet Singh, a manifesté aux côtés de grévistes, à Ottawa, mercredi.

Le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD), Jagmeet Singh, a invité tous les fonctionnaires en grève à se serrer les coudes. « On appuie l'idée de solidarité où tous les travailleurs sont ensemble pour se battre pour de meilleures conditions de travail, un meilleur salaire », a-t-il dit, se gardant de qualifier de briseurs de grève ceux qui décideraient de faire bande à part.

Le NPD presse le gouvernement Trudeau de déposer un projet de loi anti-briseurs de grève. Leur entente stipule que les libéraux ont jusqu'à la fin de 2023 pour s'exécuter s'ils veulent continuer d'avoir l'appui des néo-démocrates pour gouverner.

Ni le premier ministre Justin Trudeau ni la présidente du Conseil du Trésor, Mona Fortier, n'ont répondu directement à savoir s'il y avait une contradiction entre

l'invitation à franchir le piquet de grève lancée aux fonctionnaires et la promesse du gouvernement de déposer une loi anti-briseurs de grève.

— Avec la collaboration de Lila Dussault, *La Presse*

EN SAVOIR PLUS

• **100 000 \$**

Somme des indemnités de piquetage versées par l'AFPC pour la journée de mercredi

SOURCE : ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

© La Presse Inc. Tous droits réservés.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain sonne la fin du télétravail pour ses employés

Elle demande à son personnel qu'il revienne travailler au bureau à temps plein d'ici deux semaines

Finalement, Elon Musk n'avait peut-être pas tout faux. À l'instar du patron de Twitter, la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) annonce la fin du télétravail généralisé et attend dorénavant de son personnel qu'il revienne travailler au bureau à temps complet.

La décision a été communiquée aux quelque 105 employés de la Chambre, hier matin. Dès le 1er mai, soit d'ici une douzaine de jours, le plus important regroupement de gens d'affaires montréalais souhaite que ses locaux du Centre du commerce mondial redeviennent, comme avant, «le lieu de travail normal de ses employés».

«Il faut arrêter d'avoir peur», lance aux patrons d'entreprises le PDG de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Michel Leblanc.

«Il faut arrêter d'avoir peur», lance aux patrons d'entreprises le PDG de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Michel Leblanc.

«C'est en quelque sorte le retour du travail au centre-ville à temps complet, résume en entrevue son PDG, Michel Leblanc. Du temps complet, certes, mais avec toute la souplesse que l'expérience du travail à distance pendant la pandémie nous a permis d'expérimenter», nuance-t-il aussitôt.

Grogne passagère

Depuis un peu plus d'un an, la Chambre a enclenché une démarche de retour progressif de ses équipes en présentiel. Aujourd'hui, son personnel est tenu de se présenter au bureau un minimum de trois jours par semaine, dont deux sont déterminés par la direction. Au-delà de ce seuil – à partir de la quatrième journée –, les employés profitent du paiement par l'employeur de leur carte mensuelle de transport en commun.

«Il y a bien sûr eu de la grogne au début, reconnaît-il. Mais si certains ont menacé de partir, fait-il valoir, d'autres sont venus travailler chez nous justement parce qu'ils n'en pouvaient plus d'être isolés à la maison. Ils sont nombreux à avoir compris – particulièrement en début de carrière – que faire le choix de travailler à distance, c'est se priver d'énormément d'apprentissages, [ce] qui, à terme, risque de limiter leurs perspectives professionnelles.»

À son premier jour à la tête de Twitter, Elon Musk a ordonné le retour au travail en présentiel pour l'ensemble des employés du réseau social.

À SON PREMIER JOUR À LA TÊTE DE TWITTER, ELON MUSK A ORDONNÉ LE RETOUR AU TRAVAIL EN PRÉSENTIEL POUR L'ENSEMBLE DES EMPLOYÉS DU RÉSEAU SOCIAL. PHOTO: AFP

À son premier jour à la tête de Twitter, Elon Musk a ordonné le retour au travail en présentiel pour l'ensemble des employés du réseau social.

Malgré le retard observé au Québec par rapport aux autres grandes villes du pays, le grand patron de la Chambre dit ressentir un appétit des chefs d'entreprises d'ici pour un certain retour aux pratiques d'avant la pandémie. Il y a deux semaines, la Banque royale du Canada a annoncé à ses employés du siège social de Toronto que leur présence au bureau était dorénavant requise jusqu'à quatre jours par semaine, pour préserver sa compétitivité.

Arrêter d'avoir peur

Il s'attend d'ailleurs à ce que la démarche de la Chambre soit imitée par plusieurs autres entreprises au cours des prochaines semaines ou mois. Ce faisant, il invite tous les paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal), particulièrement à la traîne face au secteur privé à cet égard, à adopter sans tarder des politiques pour accélérer le retour de leurs employés sur les lieux de travail.

Selon Michel Leblanc, même si les employés ont le sentiment – souvent à raison – d'offrir une prestation de travail comparable ou meilleure à ce qu'ils offraient auparavant, de plus en plus d'organisations constatent une baisse réelle de productivité de groupe et de compétitivité face à des concurrents, aux États-Unis par exemple, où le télétravail ne s'est pas répandu autant.

«Aux entreprises, je leur dis qu'il faut arrêter d'avoir peur. Vous n'allez pas perdre vos employés. Au contraire, en leur demandant de revenir au bureau, d'en faire le lieu de travail normal, vous renforcez votre culture organisationnelle, votre capacité d'intégration des nouveaux venus et aussi de rétention de votre personnel. Vous ne perdez pas, au contraire; vous sauvegardez vos acquis et prenez les moyens afin de demeurer dans la course.»